

Bulletin d'Information n° 1

LA LUTTE ANTI-B.1

POUR LA SAUVEGARDE DU
QUARTIER DES EXPROPRIES

Lors de l'Assemblée générale du 14 mars 1964, nous avons, à l'unanimité, adopté des résolutions. Elles sont la base et le point de départ de notre action. En voici donc, ci-joint, un exemplaire pour chacun. Conservez-le à portée de la main.

Nous devons tous les relire, les connaître, les affirmer en toutes occasions.

*

Le 17 mars, MM. FORTIER et ADIASSE, vos représentants, ont été aimablement reçus par M. R. BARBET, Député-Maire de NANTERRE, auquel ils ont exposé le point de vue de tous, après lui avoir remis le texte des vœux votés. La volonté de résistance de chaque propriétaire menacé et la détermination générale ont été confirmées à M. le Député-Maire qui ne peut, évidemment, être tenu en rien responsable des lamentables conséquences d'un projet qu'il n'a nullement préconisé. Une critique technique du projet a également été présentée.

Voici quelles ont été les réponses de M. BARBET:

- 1°) Utilité de la voie rapide B.1 - M. le Maire pense qu'il faut beaucoup de voies de dégagement autour de Paris. Il n'est donc pas contre le principe de la route en question.
- 2°) Nécessité d'un échangeur de circulation - M. le Maire considère que la voie rapide ne doit pas être reliée avec les rues du quartier. Le raccordement au niveau de la rue de Courbevoie et de l'avenue Joliot-Curie lui semble suffisant.

(Il est donc sur cette question du même avis que nous. S'il n'y avait pas de raccordement il n'y aurait évidemment pas d'échangeur).

3°) Destruction de maisons d'habitation - M. BARBET est contre la destruction de maisons. Il assure qu'il veillera à ce que leur nombre soit le plus réduit possible. Il déplore que des personnes venant de reconstruire risquent, à nouveau, d'être expropriées. Il en a fait part à l'E.P.A.D.

*

QUE FAUT-IL PENSER DE CETTE ENTREVUE ?

- M. le Maire ne sera pas avec nous pour lutter contre la voie B.1.
- sa position est favorable pour s'opposer à l'établissement d'un échangeur de circulation autour du quartier.
- LE PERIL PRINCIPAL: LA VOIE ELLE-MEME,
SUBSISTE DONC COMPLETEMENT.

mais nous serons aidés pour limiter les dégats.

G.F. 18.3.64.

*

PROPRIETAIRES MENACES ! UNISSEZ-VOUS !

ADHEREZ AU GROUPEMENT DE DEFENSE

Permanence:

PETITE TAVERNE - 26, av. Président Wilson
LA DEFENSE - le vendredi de 18 h. à 20 h.